

Résumé d'évaluation

Evaluation par les pairs du C2D Eau Potable Côte d'Ivoire

Pays : Côte d'Ivoire

Secteur : Eau Potable

Évaluateur : Fabien Mainguy (Evaluation par les Pairs)

Date de l'évaluation : 2022

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CCI1367

Montant : 112,4 M€ dont 109,4 M€ pour l'eau potable

Taux de décaissement : 100%

Signature de la convention de financement :
novembre 2013, décembre 2014

Date d'achèvement : Septembre 2019

Durée : 6 ans



Objectifs

Améliorer les conditions de vie des habitants d'Abidjan, par l'augmentation de la disponibilité et de la qualité du service d'approvisionnement en eau potable, et le renforcement de l'équilibre financier du secteur.

Réalisations attendues

- « Songon » : forages, traitement et adduction, pour une capacité de 50.000 m³/j ;
- « Saint-Viateur » : forage, adduction, traitement et stockage, pour une capacité de 16.000 m³/j.
- « Branchements sociaux » : 31.000 branchements particuliers (17.000 à Abidjan et 14.000 dans le district des Montagnes) pour l'alimentation de la population de faible standing (61% de la population dans cette catégorie).

Intervenants et mode opératoire

Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, maître d'ouvrage du projet.

Office National de l'Eau Potable (ONEP), maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre.

Société d'eau et d'électricité de Côte d'Ivoire (SODECI), maître d'œuvre des composantes d'urgence.

Contexte

A l'issue de dix ans de crise politique et sociale, les autorités ivoiriennes sont fortement mobilisées pour rétablir au plus vite le fonctionnement des services publics en soutien du processus de réconciliation nationale.

La France se mobilise à travers un soutien financier important : elle octroi en 2011 une aide budgétaire de 350 M€ (CCI1338) pour apurer les arriérés de l'Etat et régler les salaires des fonctionnaires. Cette aide participe également au programme présidentiel d'urgence (PPU) engagé en 2010 pour soutenir les secteurs de l'eau, de l'électricité, de la salubrité urbaine, de l'éducation et de la santé.

Par la suite deux contrats de désendettement et de développement (C2D) seront signés le 1^{er} décembre 2012 pour un montant de 630 M€, dont 86,14 M€ attribués au secteur de l'eau potable (CCI1367), et le 3 décembre 2014 pour un montant de 1,125 Md€, dont 117,76 attribués au secteur de l'eau potable, apportant un complément de financement de 26,26 M€ au projet CCI1367.

Ce flux de financement massif arrive sur un secteur dégradé par une décennie de crise. L'organisation institutionnelle cohérente du secteur de l'eau a constitué une base jugée satisfaisante par l'AFD pour mettre en œuvre le C2D, bien qu'elle soit encore incomplète avec un enjeu d'actualisation et d'application effective du dispositif contractuel basé sur un affermage. Cette fragilité aura fortement limité la capacité de l'AFD à mener un dialogue sectoriel approfondi sur les actions de renforcement des capacités et d'accompagnement institutionnel au moment de l'instruction du projet.

Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet s'inscrit dans la programmation stratégique ivoirienne du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) et des schémas directeurs d'eau potable à Abidjan développés en 2008 puis en 2014-2015. A travers lui la France se positionne comme le principal partenaire financier du secteur, et contribue à l'objectif prioritaire combler le déficit de production d'eau potable à Abidjan et dans les villes de l'intérieur. Le projet est une incontestable réussite politique et diplomatique avec notamment de nombreuses visites officielles.

Efficacité

Le programme a pour l'essentiel atteint ses objectifs opérationnels, malgré des surcoûts ayant conduit à réduire le périmètre de certaines interventions. En particulier seuls 23,254 branchements sociaux ont été réalisés, objectif atteint à 75%. La durée de mise en œuvre est bien maîtrisée.

Le projet a atteint les objectifs sociaux et environnementaux identifiés au moment de l'instruction, notamment la généralisation de l'accès à l'eau potable. Il a permis en 2017 de combler le déficit et d'améliorer la sécurité d'approvisionnement en eau potable de l'agglomération d'Abidjan, confortant les autorités ivoiriennes vis-à-vis de leur population.

Efficienne

Le mode opératoire simplifié, prévoyant une contractualisation en gré à gré avec les opérateurs nationaux (Onep, Sodeci), a favorisé une mise en œuvre rapide du projet à un coût raisonnable. Le coût des prestations d'études et pilotage du projet s'élève à 7,6% du montant total. Le coût interne du projet pour l'AFD est de 402,7 jh (2 années homme) pour une rémunération de 2% soit 2,25 M€, ce qui constitue un très bon résultat.

La dimension de renforcement de capacités n'a pas atteint l'objectif attendu par l'AFD, qui n'a pas pu mettre en place un programme cohérent et articulé au programme d'investissement.

Impact

La participation forte de l'Onep et de la Sodeci à la mise en œuvre de ces projets leur a permis de renforcer leur légitimité et leur capacité à mettre en œuvre des programmes patrimoniaux d'envergure.

Le projet n'avait pas d'objectif genre cependant par la nature de ses réalisations il a bénéficié en premier lieu aux femmes et aux filles.

Viabilité/durabilité

Le projet a contribué à la restauration d'un climat de paix civile durable dans le pays. Les infrastructures financées sont en bon état de fonctionnement 5 ans après leur mise en service, pour une durée de vie attendue supérieure à 30 ans.

Les prestations intellectuelles financées par le projet ont entraîné un renforcement structurel et durable du secteur. Cependant il n'a pas été possible d'agir sur sa soutenabilité financière et institutionnelle, qui se trouve mise en cause par les projets actuellement mis en œuvre et le manque d'anticipation dans le renouvellement du contrat d'affermage.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

Premier bailleur du secteur entre 2010 et 2019, l'AFD a trouvé les compromis entre la vitesse d'exécution souhaitée par l'Etat ivoirien, l'objectif de diplomatie économique des autorités françaises, et ses exigences habituelles de coût et de qualité des projets. Elle a contribué au renforcement institutionnel du secteur en s'appuyant sur les acteurs locaux. Cependant, les réaménagements institutionnels successifs ont perturbé le dialogue sectoriel, empêchant à ce jour l'AFD de considérer de nouveaux financements dans le secteur.

Impact du projet pour l'AFD

Le projet a permis d'alimenter la réflexion et les paradigmes internes sur les sujets en discussion tels que (i) les objectifs de la diplomatie économique, (ii) les modalités d'intervention dans des pays en sortie de crise, (iii) la prise en compte des indemnités sur le budget des projets, (iv) le recours aux unités & cellules de suivi de projets, et (v) les délégations de chefferie de projets en agence.

Conclusions et enseignements

Le constat à l'issue de cette évaluation est essentiellement positif, avec une réserve relative à la difficulté à nouer un dialogue sectoriel constructif avec la maîtrise d'ouvrage. Le projet a atteint ses principaux objectifs dans un contexte initial particulièrement contraint se caractérisant notamment par des études techniques initiales insuffisantes. Les différents réaménagements institutionnels pendant la période du C2D n'ont pas permis à l'AFD de nouer un dialogue de politique publique structurant.

Les recommandations formulées à l'issue de cette évaluation incluent la formalisation du recours à des procédures allégées, lorsque les procédures opérationnelles de l'AFD paraissent d'emblée inapplicables, qui auraient ici permis (i) d'assurer un suivi conjoint et réaliste du projet en Agence et au siège ; (ii) de moduler ces souplesses sur le second C2D pour lequel le contexte d'urgence était moins pressant. La cohésion des équipes internes de l'AFD aurait également pu être améliorée par une production et une circulation plus efficace de l'information sur le projet.

Résumé d'évaluation

Evaluation par les pairs du C2D Eau potable Côte d'Ivoire

Pays : Côte d'Ivoire

Secteur : Eau et Assainissement

Évaluateur : Fabien Mainguy (Evaluation par les Pairs)

Date de l'évaluation : 2022

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CCI1483

Montant : 30,5 M€

Taux de décaissement : 100%

Signature de la convention de financement :
décembre 2015

Date d'achèvement : Octobre 2019

Durée : 4 ans



Objectifs

Améliorer les conditions de vie des habitants d'Abidjan, par l'augmentation de la disponibilité et de la qualité du service d'approvisionnement en eau potable, et le renforcement de l'équilibre financier du secteur.

Réalisations attendues

- « Abobo » : conduite primaire de 52 km reliant le champ captant de Songon à Abidjan/Abobo.
- Programme d'investissement 2021-2025 : 50 km de réseau primaire, 180 km de réseau secondaire et tertiaire, 4 châteaux d'eau d'une capacité de 25.000 m3, au bénéfice de 965.000 personnes.
- « Quartiers-Sud » : 15.000 branchements sociaux dans plusieurs quartiers d'Abidjan.
- Renforcement de capacités pour la réduction des pertes en eau, la réduction des consommations des clients publics, et le suivi et le pilotage de la ressource souterraine.

Intervenants et mode opératoire

Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, maître d'ouvrage du projet.

Office National de l'Eau Potable (ONEP), maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre.

Société d'eau et d'électricité de Côte d'Ivoire (SODECI), maître d'œuvre des composantes d'urgence.

Contexte

A l'issue de dix ans de crise politique et sociale, les autorités ivoiriennes sont fortement mobilisées pour rétablir au plus vite le fonctionnement des services publics en soutien du processus de réconciliation nationale.

La France se mobilise à travers un soutien financier important : elle octroi en 2011 une aide budgétaire de 350 M€ (CCI1338) pour apurer les arriérés de l'Etat et régler les salaires des fonctionnaires. Cette aide participe également au programme présidentiel d'urgence (PPU) engagé en 2010 pour soutenir les secteurs de l'eau, de l'électricité, de la salubrité urbaine, de l'éducation et de la santé.

Par la suite deux contrats de désendettement et de développement (C2D) seront signés le 1^{er} décembre 2012 pour un montant de 630 M€ dont 86,14 M€ attribués au secteur de l'eau (CCI1367), et le 3 décembre 2014 pour un montant de 1,125 Md€ dont 117,76 attribués au secteur de l'eau (CCI1367, CCI1483, CCI1532).

Ce flux de financement massif arrive sur un secteur fortement endommagé par une décennie de crise. L'organisation institutionnelle cohérente du secteur de l'eau a constitué une base jugée satisfaisante par l'AFD pour mettre en œuvre le C2D, bien qu'elle soit encore incomplète avec un enjeu d'actualisation et d'application effective du dispositif contractuel basé sur un affermage. Cette fragilité aura fortement limité la capacité de l'AFD à mener un dialogue sectoriel approfondi sur les actions de renforcement des capacités et d'accompagnement institutionnel au moment de l'instruction du projet.

Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet s'inscrit dans la programmation stratégique ivoirienne du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) et des schémas directeurs d'eau potable à Abidjan développés en 2008 puis en 2014-2015. A travers lui la France se positionne comme le principal partenaire financier du secteur, et contribue à l'objectif d'étendre l'accès à l'eau potable à Abidjan. Le projet est une incontestable réussite politique et diplomatique avec notamment de nombreuses visites officielles.

Efficacité

Le programme a pour l'essentiel atteint ses objectifs opérationnels, malgré des surcoûts ayant conduit à réduire le périmètre de certaines interventions. La durée de mise en œuvre est bien maîtrisée.

Les composantes d'appui à l'Onep n'ont pas permis les évolutions institutionnelles et organisationnelles nécessaires pour pérenniser les résultats obtenus.

Efficience

Le mode opératoire simplifié a été moins efficient sur ce projet moins touché par le contexte d'urgence. Le coût des prestations d'études et pilotage du projet s'élève à 15% du montant total. Le coût interne du projet pour l'AFD est de 307,7 jh (1,5 années homme) pour une rémunération de 2% soit 600 k€, un niveau de rentabilité inférieur à celui atteint sur le projet projet CCI1367.

La dimension de renforcement de capacités n'a pas atteint l'objectif attendu par l'AFD, qui n'a pas pu mettre en place un véritable dialogue sectoriel, ni un programme cohérent et articulé au programme d'investissement.

Impact

La participation forte de l'Onep, de l'Onad et de la Sodeci à la mise en œuvre de ces projets leur a permis de renforcer leur légitimité et leur capacité à mettre en œuvre des programmes patrimoniaux d'envergure.

Le projet n'avait pas d'objectif genre cependant par la nature de ses réalisations il a bénéficié en premier lieu aux femmes et aux filles.

Viabilité/durabilité

Le projet a contribué à la restauration d'un climat de paix civile durable dans le pays. Les infrastructures financées sont en bon état de fonctionnement 5 ans après leur mise en service, pour une durée de vie attendue supérieure à 30 ans.

Les prestations intellectuelles financées par le projet ont entraîné un renforcement structurel et durable du secteur. Cependant il n'a pas été possible d'agir sur sa soutenabilité financière et institutionnelle, qui se trouve mise en cause par les projets actuellement mis en œuvre et le manque d'anticipation dans le renouvellement du contrat d'affermage.

Valeur ajoutée de l'appui AFD

Premier bailleur du secteur entre 2010 et 2019, l'AFD a trouvé les compromis entre la vitesse d'exécution souhaitée par l'Etat ivoirien, l'objectif de diplomatie économique des autorités françaises, et ses exigences habituelles de coût et de qualité des projets. Elle a contribué au renforcement institutionnel du secteur en s'appuyant sur les acteurs locaux. Cependant, la difficulté à conduire un dialogue sectoriel, et la confusion née de souplesses non formalisées dans l'application de ses procédures, empêchant à ce jour l'AFD de considérer de nouveaux financements dans le secteur.

Impact du projet pour l'AFD

Le projet a permis d'alimenter la réflexion et les paradigmes internes sur les sujets en discussion tels que (i) les objectifs de la diplomatie économique, (ii) les modalités d'intervention dans des pays en sortie de crise, (iii) la prise en compte des indemnités sur le budget des projets, (iv) le recours aux unités & cellules de suivi de projets, et (v) les délégations de chefferie de projets en agence.

Conclusions et enseignements

Le constat à l'issue de cette évaluation est essentiellement positif, avec une réserve relative à la difficulté à nouer un dialogue sectoriel constructif avec la maîtrise d'ouvrage. Le projet a atteint ses principaux objectifs dans un contexte initial particulièrement contraint se caractérisant notamment par des études techniques initiales insuffisantes. Les différents réaménagements institutionnels pendant la période du C2D n'ont pas permis à l'AFD de nouer un dialogue de politique publique structurant.

Les recommandations formulées à l'issue de cette évaluation incluent la formalisation du recours à des procédures allégées, lorsque les procédures opérationnelles de l'AFD paraissent d'emblée inapplicables, qui auraient ici permis (i) d'assurer l'adhésion des agents de l'AFD au projet, voire de maintenir la chefferie de projet au siège ; (ii) de moduler ces souplesses sur le second C2D pour lequel le contexte d'urgence était moins pressant. La cohésion des équipes internes de l'AFD aurait également pu être améliorée par une production et une circulation plus efficace de l'information sur le projet